

TÉLÉPHONIE FIXE

Lacom en sursis

On le dit agonisant, en faillite ou encore en instance de disparition, les rumeurs sur le dépôt de bilan de l'opérateur privé de téléphonie fixe, le Consortium algérien de télécommunications Lacom, ne cessent d'enfler depuis quelques mois.

Une chose reste certaine, Lacom fait face à d'importantes difficultés financières. Selon un ancien cadre de l'entreprise, "cette situation résulte du non-respect par Algérie Télécom (AT) de certaines règles concurrentielles" que doit faire respecter l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT).

A en croire notre interlocuteur, "la libéralisation du marché de la téléphonie fixe n'a pas été accompagnée d'une levée du monopole de l'opérateur historique sur l'exploitation des lignes téléphoniques ou ce qu'on appelle dans le jargon de la téléphonie le dégroupage, freinant ainsi le processus du développement du réseau Lacom". Il convient de souligner à ce sujet que le dégroupage est une opération technique permettant l'ouverture du réseau téléphonique local appartenant à l'opérateur historique aux opérateurs

tiers. Le dégroupage permet donc aux opérateurs tiers d'accéder à cette boucle locale, soit en partie par le biais du dégroupage partiel, soit en totalité par le biais du dégroupage total.

Pourtant, la loi oblige l'opérateur historique à fournir un accès dégroupé à la boucle locale aux autres opérateurs. Aussi étrange que cela puisse paraître, ce droit d'exploitation de la boucle locale d'AT a été accordé à un provider privé algérien qui offre la voie sur IP mais pas à l'unique concurrent qui pourtant offre le même service. Après l'achat de la licence en mai 2005, pour 65 millions de dollars, Lacom a investi plusieurs dizaines de millions de dollars dans l'installation des équipements et matériels pour asseoir sa position. Beaucoup d'argent mais également de temps (perdu), qui a permis à l'opérateur public de prendre une longueur d'avance sur son

unique concurrent. Le non-respect par AT des règles concurrentielles est allé crescendo avec le lancement de promotion à des prix défiant toute concurrence.

Une offensive qui accélérera le débâcle de Lacom qui essuie, malgré la multiplication des offres promotionnelles, d'importantes pertes. Des pertes énormes et un environnement concurrentiel malsain qui ont poussé l'un des actionnaires, Egypt Telecom en l'occurrence qui forme avec Orascom Telecom Holding SAE la joint-venture Lacom, à envisager son retrait du marché algérien de la téléphonie fixe.

Se plaignant de «concurrence déloyale», le président du conseil d'administration du groupe Egypt Telecom avait imputé les pertes enregistrées par son entreprise aux mauvaises performances de sa filiale algérienne, Lacom. «Egypt Telecom est toujours partie prenante de Lacom et aucune procédure de mise en faillite n'a été engagée», nous assure-t-on à la direction générale de l'opérateur. Notre interlocuteur reconnaît

néanmoins «une baisse de l'activité et la suspension provisoire du plan de déploiement de l'entreprise». Concrètement, cette débâcle s'est traduite par la réduction du nombre d'employés qui est passé de 500 en 2006 à environ 200 actuellement. Cependant à la direction générale de l'opérateur, on préfère parler de «départs volontaires». Cette hémorragie a surtout touché les travailleurs liés à l'entreprise par des contrats à durée déterminée.

Aussi, l'absence de mise à jour du site Internet de l'entreprise, un service client téléphonique inopérant ainsi que l'absence de campagne publicitaire sont autant de signaux d'alerte qui laissent deviner que le deuxième opérateur de téléphonie fixe en Algérie traverse une phase critique. Plus grave, une provision de 45,7 millions de dollars aurait été constituée par les entreprises mères afin de faire face au manque à gagner pouvant résulter de la disparition de l'opérateur. Et sauf miracle, celle-ci n'est qu'une question de temps.

Lotfi Mérad

COUPURES
D'ÉLECTRICITÉ
SUITE AUX
INTEMPÉRIES
À L'ESTRetour à la
normale
dès demain

Des perturbations dans l'alimentation électrique ont été provoquées à l'est du pays suite aux intempéries des 21 et 23 septembre derniers, précise la Sonelgaz dans un communiqué parvenu à notre rédaction. Des dégâts ont été enregistrés sur le réseau électrique et ont été causés par les inondations et les crues.

Les intempéries qui ont affecté dix wilayas de l'est dont Constantine, Batna et Mila ont provoqué, selon la Sonelgaz, le déclenchement de 29 départs moyenne tension causant ainsi l'interruption momentanée de la distribution de l'énergie électrique de 64 localités et affectant 95 000 abonnés.

«En fonction de la nature des pannes et des difficultés d'accès, les perturbations dans la fourniture de l'électricité ont duré entre 15 minutes et 5 heures», précise la Sonelgaz dans son communiqué. Notons en outre que ce sont les localités de la région de Bou-Sâada qui ont enregistré les incidents les plus importants, à savoir la chute de deux pylônes haute tension (60 kv) emportés par la crue d'un lit d'oued qui a privé de courant 6 localités totalisant 13 600 abonnés pour une durée de 17 heures. Le deuxième incident a été provoqué par la chute d'un pylône très haute tension 220 kv. Ainsi, l'électricité a été coupée durant 11 heures dans huit dairas.

Ainsi, un plan d'urgence a été déclenché au niveau des directions régionales est de Sonelgaz et qui a permis le rétablissement de l'électricité dans l'ensemble des localités touchées à l'exception de la localité de Bou-Sâada où les dégâts étaient importants. La situation sera normalisée dès demain selon la Sonelgaz.

Synthèse R. N.

L'Unicef nous écrit

«Le bureau de l'Unicef en Algérie souhaiterait apporter un certain nombre de rectifications et de clarifications suite à l'article paru dans le Soir d'Algérie n° 5109, du mercredi 19 septembre 2007 en page 3 et ayant pour titre "Evaluation par l'Unicef de la situation des enfants algériens : le rapport qui fait peur".

Contrairement à ce que le titre de l'article indique, il ne s'agit nullement d'une évaluation faite par l'Unicef, mais l'enquête à indicateurs multiples (MICS3) est une enquête réalisée par le gouvernement algérien, soit le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et l'Office national des statistiques, avec l'appui technique et financier de l'Unicef, du Fnuap, de l'Unisida et de la Coordination du système des Nations-Unies en Algérie.

Par ailleurs, il convient de signaler que les résultats de l'enquête sont des résultats officiels publiés par les institutions nationales. L'enquête MICS3 a été conduite par les gouvernements dans 56 pays à travers le monde dont 11 pays arabes (www.childinfo.org) afin d'assurer le suivi de la

situation des enfants et des femmes, d'identifier les problèmes qui les touchent et de développer des programmes pour améliorer leurs conditions de vie.

L'Algérie n'est pas à sa première enquête. Le pays a réalisé en 1995 et en 2000 les deux premières enquêtes MICS1 et MICS2 pour suivre les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial pour les enfants (1990).

Le rapport préliminaire de l'enquête MICS3 est un rapport national réalisé dans un cadre de coopération internationale.

Le gouvernement algérien a depuis toujours pris des engagements en faveur des enfants. La réalisation de l'enquête MICS3 est justement la concrétisation de cette volonté. Connaître périodiquement la situation des enfants est une première phase qui permettra de concevoir des programmes dont l'objectif est de réduire, voire d'éradiquer les problèmes qui les touchent là où ils existent. La MICS3 est venue renforcer le système de suivi de la situation des enfants suite aux engagements pris par les Etats membres, dont l'Algérie, à l'occa-

sion de la Session spéciale des Nations-Unies pour les enfants de mai 2002. A cet effet, l'Algérie a lancé depuis le début de l'année un processus de formulation d'un Plan national d'action (PNA) pour les enfants et qui est en cours de finalisation, et qui s'est basé notamment sur les résultats de l'enquête MICS3. L'élaboration du PNA est coordonnée par le ministère délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine.

Le bureau de l'Unicef en Algérie aussi tient à apporter quelques rectifications par rapport aux chiffres parus dans l'article du 19 septembre :

- Troisième colonne : le titre en gras indiquant "27,2% des enfants de moins de 15 ans analphabètes" est à corriger, il s'agit de la population de plus de 15 ans qui est analphabète à 27,2%.

- Quatrième colonne : "La phrase qui stipule que les enfants de plus de 6 ans sont scolarisés à 78,6%" a été mal interprétée. En page 24 du rapport préliminaire, l'indicateur utilisé est : "le taux de scolarisation des personnes âgées de 6 ans et plus" qui est de 78,6%. Dans cette population, tous les

adultes qui vivent dans le ménage sont comptabilisés et non les enfants seulement. D'ailleurs, en se référant à la page 48 du rapport préliminaire, le taux de scolarisation des enfants au primaire est de 96,5%.

- Cinquième colonne : il est indiqué dans l'article que 24% des enfants âgés de 10 ans sont analphabètes. Ceci est une mauvaise lecture du tableau ED3B (page 25) qui indique que l'analphabétisme de la population âgée de plus de 10 ans est de 24%.

D'ailleurs, le même indicateur calculé en 2002 dans l'enquête PAFAM indique qu'en 2002 ce taux était de 26,5%. Ce qui signifie qu'entre 2002 et 2006 il y a eu une amélioration au niveau de l'analphabétisation des personnes âgées de 10 ans et plus.

Rappelons que cet indicateur est un indicateur utilisé par le gouvernement depuis plusieurs années pour estimer la population analphabète en Algérie. La mauvaise interprétation de ce chiffre dans l'article implique que toute interprétation qui s'en est basée est faussée."

Réponse de la rédaction

- Le journal a pris le soin de souligner que cette enquête a été réalisée en collaboration avec le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et l'Office national des statistiques. Nous nous sommes, par ailleurs, basé sur le contenu du rapport sans tenir compte du détail des différents acteurs intervenant dans la réalisation de cette enquête.

- Pour la population analphabète, une erreur s'est glissée effectivement dans le sous-titre de l'article. Car, comme nous l'avons indiqué dans le texte, le taux de 27% d'analphabètes touche la population de 15 ans et plus.

- Pour le chiffre 24% de la population âgée de plus de 10 ans est analphabète, nous n'avons aucunement précisé qu'il s'agissait des enfants mais de «popula-

tion», sans mentionner ni le sexe ni la catégorie de personnes (page 26 du rapport).

Le taux de 78,6% des enfants âgés de 6 ans et plus fréquentent ou ont fréquenté l'école est bel et bien indiqué dans le tableau de la page 24 du rapport et ne peut avoir une autre interprétation du tableau que celle que nous avons donnée.

«Les résultats de l'enquête ont révélé que 78,6% de l'ensemble des personnes âgées de 6 ans et plus fréquentent ou ont fréquenté l'école, et 21,4% n'y ont jamais été», c'est ce qui a été écrit en lettres dans le rapport.

Les commentaires du journaliste n'engagent, cependant, en aucun cas la responsabilité de l'Unicef, ni des autres partenaires de cette enquête.

COMMÉMORATION



Le 28 septembre 1995, Aboubekr Belkaïd était assassiné. Sa famille et ses amis, fidèles à sa mémoire, se recueilleront sur sa tombe au cimetière El-Alia (carré des Moudjahidine) le vendredi 28 septembre 2007 à 10h00.